Image not found or type unknown

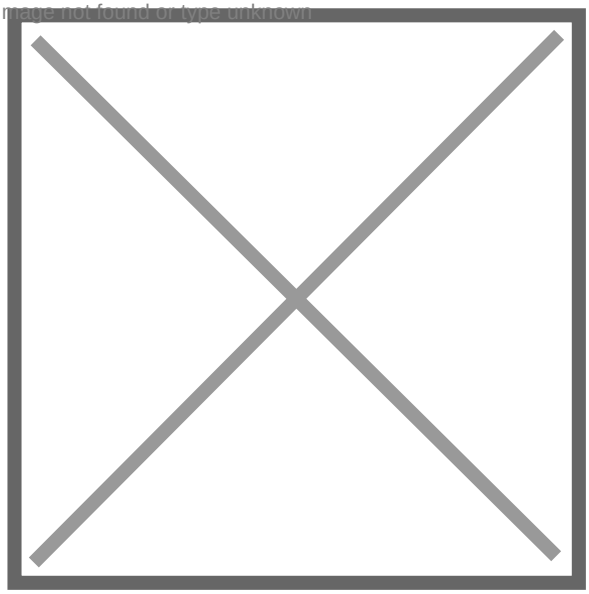

Titre de séjour après un divorce

Par **SOUMAYA_old**, le **29/09/2007** à **16:39**

bonjour

Moi et mon mari on veut se séparer à l'amiable après 2 ans et 3 mois de mariage pour des raisons familiales, je n'ai pas d'enfant avec mo mari .

Je suis marocaine arrivée en France avec visa touriste d'un mois en décembre 2004, après 6 mois je me suis mariée avec un français en juillet 2005 et
je ai refais mes études en DUT (BAC + 2 ANS) en septembre 2005 jusqu'au juin 2007.
Actuellement je travail en intérim qui sera suivis par CDI dans 3 mois.

Ma question est : Est ce que je garde mon travail et ma carte de séjour après notre divorce sachant que j'ai une carte de séjour d'un an .

bonne réception

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés